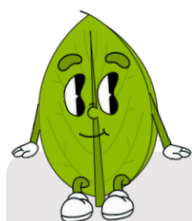




Action entreprises et environnement



Lettre d'information n°40



AU SOMMAIRE

- Historique de l'action E&E - p.2
- Collaborons ensemble ! - p.3
- Interview des agences de l'eau - p.4
- 20 ans de partenariat avec la CU du Grand Reims - p.6
- Témoignage de la SARL Legros - p.6

NOUS CONTACTER

03 26 47 22 55

hse@cnams-ge.fr



ZOOM SUR

Les 20 ans de l'action

Depuis 2006, grâce à nos partenariats avec les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée Corse, la CNAMS accompagne les entreprises artisanales tout au long de leurs projets environnementaux.

En 20 ans, ce sont 1 693 entreprises distinctes qui ont pu être conseillées et accompagnées grâce à l'action Entreprises et Environnement.

Ce sont **140 projets** accompagnés par la CNAMS et financés par les agences de l'eau qui ont pu aboutir.

L'action a permis l'accompagnement de **55%** des imprimeurs **labélisés Imprim'Vert** en Champagne-Ardenne.

Aujourd'hui encore, nous travaillons à la protection de la ressource en eau et à la protection de l'environnement.

Historique de l'action "Entreprises et Environnement"

Depuis 20 ans, l'action "Entreprises et Environnement" a pour objectifs de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les chefs d'entreprise artisanale dans leur transition écologique.



2006

Démarrage de l'action sur les 4 départements de la Champagne-Ardenne avec une ingénieure environnement.

2007

Accompagnement de +200 entreprises distinctes.

2009

Ouverture d'un second poste.

2010

Accompagnement de plus de 600 entreprises distinctes.

2015

Plus de 1000 entreprises distinctes ont été accompagnées dans le cadre de d'action.

2016

Le territoire d'action s'étend désormais jusqu'à la Meuse.

2022

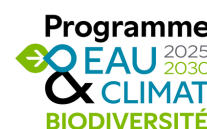
Plus de 1500 entreprises accompagnées distinctes.

2025

Le territoire d'action s'étend jusqu'au sud de l'Aisne.

2030

Direction 2030



Intercommunalités

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, l'accompagnement des entreprises artisanales constitue un enjeu à la fois environnemental et économique pour le territoire.

Via l'action "entreprises et environnement", la CNAMS propose un accompagnement efficace permettant d'agir concrètement auprès des TPE et PME sur 4 axes :

- Mise en conformité des entreprises
- Réduction des rejets en pollutions
- Maîtrise des consommations
- Valorisation des entreprises engagées de votre territoire

Quelques exemples d'actions communes à mettre en place :

- Réaliser des visites conjointes d'entreprises du territoire
- Animer des ateliers et réunions d'informations auprès des entreprises
- Assurer un suivi auprès des entreprises contrôlées



Entreprises

La CNAMS étant une organisation patronale, accompagner les chefs d'entreprises est notre cœur de métier. L'action entreprises et environnement s'inscrit dans cette démarche.

Forte de notre expérience, nous avons une bonne connaissance de la typologie des entreprises artisanales et pouvons proposer notre expertise aux chefs d'entreprises adhérents et non adhérents.

La CNAMS peut déterminer si votre entreprise est en conformité. Cela permet d'anticiper de potentiels contrôles et d'avoir l'esprit tranquille. Dans le cas, où il serait établi qu'il y a une non-conformité, nous vous aidons à trouver des solutions et des subventions (jusqu'à 60% d'aides).

La CNAMS fait également le pont avec les acteurs publics comme les intercommunalités. De plus, nous sommes en contact direct avec les instructeurs des agences de l'eau.

Notre Accompagnement



1 Intervention sur site

Un **état des lieux de votre site** avec un **rappel de la réglementation** et des **pistes d'améliorations**. Cette intervention entièrement financée par les agences de l'eau est **gratuite** pour les entreprises.

2 Accompagnement de projets

Accompagnement sur mesure gratuit tout au long de votre projet avec:

- Une **estimation de vos besoins** (ex : dimensionnement d'équipement)
- La **recherche de prestataires** adaptés à votre projet
- Un **suivi des démarches administratives** auprès des intercommunalités (demande de raccordement, autorisation de déversement, etc...)

3 Montage de dossiers de demande d'aides

Réalisation de votre dossier de demande d'aides auprès de votre agence de l'Eau. En fonction de la nature de votre projet, cette prestation payante est facturée sur devis.

Interview des agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse

Nicolas Rassel
Chargé d'opérations



Carine Bernard
Chargée d'interventions
Industrie et artisanat



Présentez-vous en quelques lignes

CB : Je suis chargée d'interventions à l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis 33 ans. Ma mission est d'accompagner les industriels et les artisans pour leur permettre de bénéficier d'aides financières dans le cadre d'investissements qui visent à protéger la ressource en eau (traitement ou prévention de pollution, économie d'eau, gestion des eaux pluviales, biodiversité).

NR : Depuis plus de 5 ans, je suis chargé d'opérations à l'agence de l'eau Seine Normandie, en charge des aides aux collectivités, aux industriels et en faveur du milieu naturel. Auparavant, j'ai travaillé pendant 10 ans à la CNAMS pour accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets visant la réduction de leur impact environnemental.

Pourquoi travailler avec la CNAMS ?

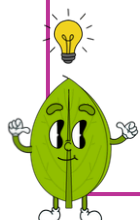
Quels sont les intérêts pour vos agences respectives ?

CB : La collaboration avec la CNAMS est un atout majeur pour relayer les enjeux de l'eau auprès des artisans et des petites entreprises. En effet ces structures ne disposent pas ou peu de moyens humains pour gérer ces aspects environnementaux. Elles peuvent s'appuyer sur les animateurs de la CNAMS qui connaissent les problématiques, les solutions et les possibilités d'accompagnement financier pour mettre en œuvre les bonnes pratiques.

NR : Cette année marque les 20 ans de collaboration entre les agences de l'eau et la CNAMS. La CNAMS est un relais indispensable pour l'agence de l'eau auprès des entreprises artisanales. Elle a une connaissance fine de l'artisanat et de l'entrepreneuriat. Elle a également une grande capacité à mobiliser les chefs d'entreprises, à transmettre les messages des agences de l'eau et à déclencher des projets pour les plus petites entreprises.

Comment a évolué le partenariat avec la CNAMS ?

CB : Ce partenariat, entamé en 2006, a évolué au gré de la réglementation qui reste un moteur fort de la prise en compte des impacts environnementaux, de la volonté des collectivités à s'engager dans des opérations collectives visant à intervenir auprès des entreprises de leur secteur, de l'évolution des techniques et des nécessités de faire face aux effets du changement climatique.



Aujourd'hui, les économies d'eau représentent un enjeu fort au regard des périodes de sécheresse auxquelles est confronté notre territoire, ce n'était pas le cas il y a 10 ans.

NR : On parle bien de partenariat. Il ne s'agit pas d'avoir un financeur et des exécutants.

Le partenariat avec la CNAMS est fait de nombreux échanges.

Côté agence de l'eau, nos recommandations peuvent évoluer en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques.

Pour la CNAMS, il s'agit plutôt de nous faire remonter les problématiques des artisans sur les questions environnementales mais aussi réglementaires et économiques.

Le partenariat vise donc à ce que les objectifs de l'agence de l'eau puissent être mis en pratiques dans les petites entreprises, tout en tenant compte des besoins et des difficultés des chefs d'entreprises.

Par ailleurs, la CNAMS est un véritable facilitateur dans les échanges entre les entreprises et les collectivités.

Comment cela s'inscrit dans vos objectifs ? Quels sont les principaux impacts issus de l'artisanat que l'agence de l'eau cherche à réduire ?

CB : Le principal impact de l'artisanat est la pollution diffuse par des polluants toxiques qui peuvent être chroniques ou accidentels. Les polluants peuvent perturber la qualité des cours d'eau de différentes manières :

- par rejet direct au milieu naturel,
- après avoir transités par une station urbaine qui n'est pas adaptée pour traiter toutes les pollutions,
- via les boues de station d'épuration qui accumulent les polluants et sont épandues sur des terres agricoles,
- par infiltration dans les sols ou les nappes souterraines.

L'accès à une eau de bonne qualité est indispensable à la vie humaine, à la biodiversité mais également au développement économique. Même si les artisans ne sont pas de gros consommateurs en eau par rapport à certains usages industriels, ils ont leur rôle à jouer dans la gestion durable des ressources en eau.

NR : Pour les entreprises artisanales, les principaux objectifs de l'agence de l'eau Seine Normandie sont la lutte contre les micropolluants, l'élimination des pollutions classiques, les économies d'eau, la gestion intégrée des eaux de pluies, la lutte contre les pollutions accidentelles et la reconquête de la biodiversité. La principale difficulté réside dans le fait qu'il s'agit d'entreprises dispersées sur le territoire. Il est donc plus compliqué de sensibiliser toutes les entreprises.

C'est pourquoi, l'action de la CNAMS est très importante pour l'agence de l'eau.



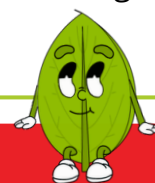
« Orienter les établissements vers la CNAMS est un vrai plus pour nous. C'est la garantie que les mises en conformité demandées se feront dans les délais et que l'exploitant sera accompagné tant sur le plan financier qu'administratif. Le suivi des dossiers est sérieux. Travailler en collaboration avec la CNAMS a toujours été un plaisir pour les agents de la DEA. »

Estelle Savouroux, direction de l'eau et de l'assainissement

Depuis 20 ans, l'intercommunalité du Grand Reims et la CNAMS travaillent ensemble à la protection de la ressource en eau.

Lorsqu'une entreprise contrôlée par la direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Reims s'avère être en non conformité, elle est redirigée vers la CNAMS.

Ainsi la CNAMS accompagne les entreprises dans leur mise en conformité avec la recherche de prestataires, le dimensionnement d'équipement mais aussi le montage de dossier de demande d'aides auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Le taux d'aides varie en règle générale entre 40 et 60%.



Témoignage SARL Legros

La SARL Legros située dans la commune de Rochetaillée (52) est une entreprise de 9 salariés spécialisée dans la maçonnerie et la découpe de pierres.



Cette entreprise familiale créée en 1984 est actuellement dirigée par Monsieur Yannick Legros.

Dans le cadre du développement de l'activité de découpe de pierre, l'entreprise a été amenée à augmenter fortement ses consommations en eau.

Face à ce constat, l'entreprise a souhaité mettre à jour ses pratiques au travers de plusieurs investissements courant 2025.



L'élément central du projet de M. Yannick Legros était la réutilisation de l'eau nécessaire à la découpe de la pierre. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place un système de filtration des eaux de process permettant de séparer les poussières de pierre de l'eau.

La centrifugeuse et le flocculateur utilisés permettent ainsi de renvoyer dans les machines une eau suffisamment claire pour être réutilisée. Les seuls sous-produits sont des boues qui sont séchées et servent par la suite comme matière de remblai.

Si ce système à lui seul permet des économies déjà importantes en eau potable, il a été décidé de le coupler à de la collecte d'eau de pluie avec une cuve de 30 m3.



C'est donc au final plus de 3 000 m3 d'eaux qui sont économisées par an soit l'équivalent de 25 ans de consommation pour un ménage moyen !*

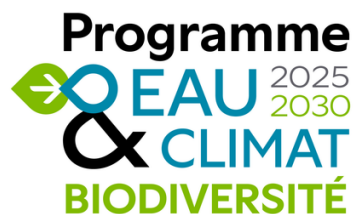


Les travaux ont également été l'occasion de rénover l'aire de lavage de véhicules présente dans la cour de l'entreprise.

Si les véhicules sont maintenant nettoyés avec de l'eau de pluie, les travaux ont surtout été l'occasion d'intégrer un séparateur d'hydrocarbures qui prétraite les eaux de lavage avant leur rejet dans le milieu naturel.

Le 12ème Programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) vise à la protection de la biodiversité et à la réduction des consommations d'eaux. Le projet a ainsi pu bénéficier d'une subvention de l'AESN.

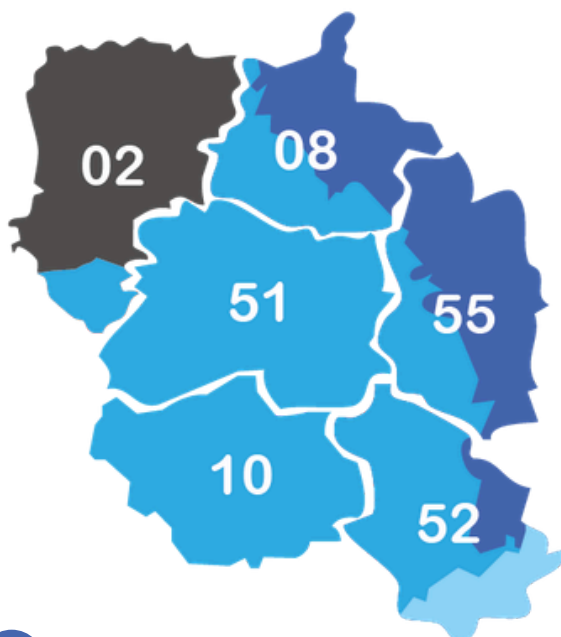
Pour un investissement total de 127 000 €, l'AESN a co-financé les travaux à hauteur de 60% soit 76 000 €.



Monsieur Legros a été accompagné par la CNAMS pour le montage de son dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.

* Source: *Quelle est la consommation d'eau moyenne par ménage ?*, Le centre d'information sur l'eau, juin 2026

Notre territoire d'action et nos partenaires :



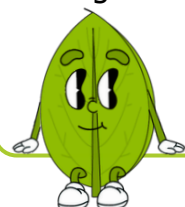
-  Agence de l'eau Rhin-Meuse
-  Agence de l'eau Seine-Normandie
-  Agence de l'eau Rhone-Méditerranée- Corse

L'action "entreprises et environnement" est coordonnée et mise en oeuvre par la CNAMS avec le soutien des agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.



Les dates à retenir :

- 01/11/2026 - début des labélisations et renouvellements pour le millésime 2027 Imprim'Vert.
- du 21 au 29/11/2026 - semaines européennes de la réduction des déchets.
- 01/12/2026 - Atelier "Démarche environnementale et rentabilité : les bonnes pratiques des TPE" en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes.



Où nous retrouver :



<https://www.cnams-ge.fr/environnement>



45 bis rue Chabaud - 51100 REIMS



hse@cnams-ge.fr



03 26 47 22 55



CNAMS 51



@cnams51



Cnams 51

